

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020

Le 20 février 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Germain-la-Ville, sous la présidence de M. Hubert ARROUART, Président, en vertu de la convocation faite le 14 février 2020.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	33
- représentés ou ayant donné pouvoir	4
- votants	37
- ont voté pour	37
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gilles ADNET, Milène ADNET, Marie ANCELLIN, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Jean-Paul BRIGNOLI, Carole CHOSROES, Maurice HUET, Michel JACQUET, Catherine JULLIEN, André KUHN, Raymond LAPIE, Jean-Christophe MANGEART, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Victor OURY, Catherine PANNET, Christophe PATINET, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Sylvain ROGER, Jean-Pierre ROLLET, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX.

Etaient représentés : Bernard COUSIN par Odile CAQUE (suppléante), Françoise DROUIN par René SCHULLER (pouvoir), Hubert FERRAND par Hubert ARROUART (pouvoir), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante).

Absents : Roger BERTON (excusé), Catherine DETHUNE (excusée), Hubert FAUCONNIER, Jean-Claude MANDIN (excusé), Fabrice REVELLI, Jean-Marie ROSSIGNON (excusé), François SCHUESTER (excusé).

DÉLIBÉRATION N° 839-2020

OBJET : Ingénierie technique Demande de DETR

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil nomme M. Jean-Paul BRIGNOLI pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de création d'un poste d'accompagnement de projets structurants au titre des compétences en matière d'environnement :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	EAU POTABLE
Suivi de la DSP de COURTISOLS	Suivi des DSP
Suivi de l'élaboration du Schéma directeur de l'assainissement collectif	Suivi de l'élaboration du Schéma directeur de l'eau potable
	Expérimentation de la Prestation pour Services Environnementaux

Monsieur le Président précise que cela concernerait des projets favorisant le développement ou le maintien de services publics en milieu rural afin d'assurer la présence de ces services au plus près des populations.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le montant de cette ingénierie technique est estimé à 50 000.00 € HT.

Monsieur le Président demande à l'assemblée l'autorisation de déposer un dossier de demande de DETR à hauteur de 60 % pour financer la création de ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

DÉCIDE d'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de DETR à hauteur de 60 % pour financer la création d'un poste d'ingénierie technique d'accompagnement de projets structurants au titre des compétences en matière d'environnement.

Extrait certifié conforme,



Hubert ARROUART

Hubert ARROUART
2020.03.10 16:56:08 +0100
Ref:20200306_095003_1-2-O
Signature numérique
le Président